

Numéro de la délibération	Intitulé	Statut
70-25	Modification des statuts – Prise de compétence « Eau, assainissement et défense extérieure contre l’incendie	Adoptée
71-25	ZA des Grands Prés – Attribution des marchés de travaux et demande de financement au Conseil Régional	Adoptée
72-25	Mandat pour la restauration de l’Abbaye de Thiron-Gardais – Avenant au marché de l’AMO	Adoptée
73-25	Produits Terres de Perche – Tarification de nouveaux produits de la boutique	Adoptée
74-25	Tarifs de location du Lot n°3 du bâtiment relais de La Loupe	Adoptée
75-25	Attribution de subventions Perche Ambition	Adoptée
76-25	Statuts modifiés du PETR	Adoptée
77-25	Budget 2025 – Décision Modificative n°1	Adoptée
78-25	Interconnexion des réseaux d’eau potable Tranche 3 – Avenant	Adoptée

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 29 Pour, 5 Contre, 3 Abstentions

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°70-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### OBJET : Vote du transfert des compétences « Eau », « Assainissement » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Faisant suite aux diverses réunions relatives à la préparation du transfert des compétences « eau » et « assainissement » et au scénario de mode de gestion qui en a résulté, présenté en Conseil le 17 décembre 2024, il est proposé au Conseil d'approuver le transfert de ces compétences dans les conditions suivantes.

--

Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en particulier son article L.5219-5-I ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, modifiant l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 14 ;

Vu la Loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « Eau » et « Assainissement »

Vu la Loi « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16 relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu l'article L.5211-17 du CGCT relatif au transfert, en tout ou partie, de certaines des compétences des communes vers des établissements publics de coopération intercommunale, non prévues par la loi ;

Vu les articles L2213-32, L2225-1 à 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5211-9-2 du CGCT alinéa B prévoit la possibilité pour les maires d'opérer un transfert des attributions de police en matière de défense extérieure contre l'incendie ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes des Terres de Perche ;

Considérant que le transfert de ces deux compétences à la Communauté de communes, en lieu et place des communes permettrait :

- une gestion cohérente et efficace des services d'eau potable et d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- Au vu des avantages en termes de mutualisation des moyens, d'harmoniser les services rendus aux usagers et d'optimiser les investissements liés à l'exercice de ces compétences ;

Considérant la défense extérieure contre l'incendie (DECI) comme un service public concourant à la sécurité et pouvant être une compétence transférable ;

Le transfert de la compétence partielle DECI regrouperait :

- Les investissements liés aux poteaux incendie (PI).
- Le contrôle annuel des poteaux incendie (PI)
- Le contrôle de débit/pression des poteaux d'incendie (PI)
- La maintenance curative et corrective des PI
- La gestion et cartographie du patrimoine des PI
- L'aide à l'élaboration du schéma communal de la DECI

Considérant que le transfert de la compétence DECI conjointement à la compétence Eau présenterait un intérêt technique compte tenu de la mutualisation de l'infrastructure des réseaux de distribution d'Eau, la mise en cohérence des besoins, des bonnes pratiques et les possibilités d'économie potentielle dans la réalisation des investissements ;

Considérant la possibilité de transférer le service public de défense extérieure contre l'incendie à un EPCI sans transférer le pouvoir de police spéciale au sens de l'article L 2213-32 du CGCT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :**

*-APPROUVER le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes des Terres de Perche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;*

*-APPROUVER le transfert partiel de la compétence Défense contre l'Incendie Extérieure (DECI) à la Communauté de Communes des Terres de Perche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour la gestion des Poteaux incendie (PI) ;*

*-NOTIFIER la présente délibération aux conseils municipaux des communes membres, lesquels disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce transfert. À défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.*

- **APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de communes qui en résulte à compter du 1er janvier 2026.

-**AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-70-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

## DELIBERATION N°71-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

### OBJET : ZA des Grands Prés – Attribution des marchés de travaux

#### Nature des travaux :

Aménagement de la zone industrielle des Grands près. Sur une surface de 5.1 hectares, viabilisation de 11 lots (4 hectares) et aménagement d'un tourne-à-gauche RD25.

#### Allotissement :

- Lot 01 : Voirie et réseaux divers  
Le lot 1 fait l'objet d'une décomposition en 2 tranches :
  - Tranche ferme : viabilisation de 11 lots et aménagement d'un tourne à gauche RD25 ;
  - Tranche optionnelle : réalisation d'un fossé jusqu'à RMC Palette.
- Lot 02 : Alimentation en eau potable
- Lot 03 : Eclairage public
- Lot 04 : Espaces verts

## Publicité :

JAL le 17 février 2025 (Echo républicain) et site du profil acheteur : <https://www.amf28.org/>  
Date limite de réception des offres : Le lundi 24 mars 2025 avant 12h00.

## Ouverture des plis :

Commission MAPA du 25 mars 2025.

Lot 01 : 2 offres

Lot 02 : 4 offres

Lot 03 : 4 offres

Lot 04 : 3 offres

## Analyse des offres - négociation :

Suite à l'analyse des offres réalisée par DECID, maître d'œuvre de l'opération, les membres de la commission MAPA qui se sont réunis le jeudi 17 avril ont proposé pour les lots 01, 02 et 04 de mener une phase de négociation avec comme date de réponse le jeudi 24 avril à 12h00.

La commission MAPA qui s'est réunie le 28 avril 2025 a pris connaissance du rapport d'analyse des offres après négociation établi par le maître d'œuvre de l'opération : DECID

Après avoir pris connaissance de ces éléments, les membres de la commission MAPA réunis ce jour ont proposé de valider le classement des offres pour les lots 02, 03, 04 et de continuer la négociation pour le Lot 01 - Voirie et réseaux divers.

Le rapport d'analyse des offres après 2<sup>ème</sup> négociation a été présenté à la commission MAPA le lundi 5 mai 2025, elle valide le classement des offres et propose de retenir :

Pour le Lot 01 - Voirie et réseaux divers : Eiffage Route Ets 28 pour un montant de 751 641,60 € HT pour la tranche ferme - variante 1 avec traitement de sols et 9 908,02 € HT pour la tranche optionnelle n°1, soit un montant total de 761 549,62 € HT.

Pour le Lot 02 - Alimentation en eau potable : Charles Travaux pour un montant de 37 576,14 € HT

Pour le Lot 03 - Eclairage public : Eiffage Energie Systèmes pour un montant de 22 622,80 € HT

Pour le Lot 04 - Espaces verts : Paysages 28 pour un montant de 25 362,90 € HT

**Soit un montant total de travaux de 847 111.46 € HT**

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve***

- ***L'attribution des marchés conformément à la présentation ci-dessus***
- ***Autorise le Président à procéder à leur notification***
- ***Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-71-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°72-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOIGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### OBJET : Mandat pour la restauration de l'Abbaye de Thiron-Gardais – Avenant au marché de l'AMO

Dans le cadre du mandat de Maîtrise d'ouvrage passé avec la Commune de Thiron-Gardais pour la restauration ponctuelle de la nef et la fin des travaux du cloître de l'Abbatiale, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été passée entre la CdC et la société VADE'MECUM en octobre 2023 pour un montant total de 30 600 € HT.

Compte tenu de la prolongation des délais de la réalisation des travaux de la tranche ferme sur 3 mois, il est proposé d'acter par voie d'avenant la prolongation des missions d'AMO (participation aux réunions de chantier, suivi administratif et financier), pour un montant de 2 730 € HT.

Au regard du déroulement général des travaux, qui permet à ce stade de respecter largement l'enveloppe de l'opération prévue au mandat (1 236 701 € HT) et le montant de l'autofinancement de la commune de Thiron-Gardais qui y est inscrit (96 337 €), il est proposé au Conseil d'approuver cet avenant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver cet avenant à la mission d'AMO proposé par VADE'MECUM et d'autoriser le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-72-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°73-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### OBJET : Produits Terres de Perche – Tarification de nouveaux produits de la boutique

Lors de sa séance du 28 avril 2025, le Conseil d'exploitation a proposé l'ajout de nouveaux produits à la boutique du Domaine de l'Abbaye dans les conditions tarifaires suivantes :

	Tarif achat			Tarif revente	Marge	
	PU HT	TVA	PU TTC	PU TTC Public	%	
College Royal Stephane Bern	Marque page en bois	2,00 €	20%	2,40	4,00 €	40%
	Carnet "Bern to be alive" marron pastel	5,79 €	20%	6,95	12,90 €	46%
	Carnet "la Vie de Château"	5,79 €	20%	6,95	12,90 €	46%
	Carnet "Perche lovers"	5,79 €	20%	6,95	12,90 €	46%
	Savon Rose	4,15 €	20%	4,98	8,50 €	41%
	Savon Miel exfoliant	4,15 €	20%	4,98	8,50 €	41%
	Savon Mandarine	4,15 €	20%	4,98	8,50 €	41%
	Savon Thé vert	4,15 €	20%	4,98	8,50 €	41%
	Savon Cologne	4,15 €	20%	4,98	8,50 €	41%
	Tote Bern to be Alive !	7,30 €	20%	8,76	15,90 €	45%
	Tote la vie de château	7,30 €	20%	8,76	15,90 €	45%
	Magnet nom d'une pipe !	2,00 €	20%	2,40	4,00 €	40%
	Magnet Façade Collège	2,00 €	20%	2,40	4,00 €	40%

	Tarif Dépôt vente			Commission	Commission	
	TVA	PU HT	PU TTC Public	%	Montant	
Les amis du Perche (dépôt vente)	Pays du Perche 43	0,0%	8,80 €	8,80 €	25%	2,20 €
	Pays du Perche 42	0,0%	8,80 €	8,80 €	25%	2,20 €
	Presbytères	0,0%	38,00 €	38,00 €	25%	9,50 €
	Faiences	0,0%	28,50 €	28,50 €	25%	7,13 €
	HS Chateaux	0,0%	17,50 €	17,50 €	25%	4,38 €
	HS Nature	0,0%	7,50 €	7,50 €	25%	1,88 €
	HS Forêts	0,0%	11,80 €	11,80 €	25%	2,95 €
	HS Saveurs	0,0%	7,50 €	7,50 €	25%	1,88 €
	HS Gout Perche	0,0%	7,50 €	7,50 €	25%	1,88 €
	HS Pays du Perche 20ans	0,0%	12,80 €	12,80 €	25%	3,20 €
	Presbytères	0,0%	38,00 €	38,00 €	25%	9,50 €
	Abbaye la Trappe	0,0%	28,50 €	28,50 €	25%	7,13 €
	Ferté Vidame	0,0%	38,00 €	38,00 €	25%	9,50 €
	Autocollant	20,0%	1,67 €	2,00 €	25%	0,50 €

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de valider les tarifs des produits de la boutique du Domaine de l'abbaye dans les conditions ci-dessus.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-73-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°74-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOIGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### OBJET : Tarifs de location du Lot n°3 du bâtiment relais de La Loupe

Le lot 3 du bâtiment relais de la ZA des Grands Prés de La Loupe a été aménagé pour répondre aux besoins d'un futur locataire. Un bureau y a été aménagé en régie, pour un coût d'environ 8 000 €.

*Afin d'intégrer les coûts d'aménagement du lot 3, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de modifier, pour ce local, le loyer mensuel appliqué de 4,50 € HT (délibération 91-20) à 5,70 € HT le m<sup>2</sup>.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-74-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme  
Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 La Loupe

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°75-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### OBJET : Dossiers Perche Ambition

Il est présenté plusieurs dossiers :

##### Jérémy BIGNON – Camion pâtisserie- Fontaine Simon

Achat d'un camion-pâtisserie dans le cadre de la création de la micro-entreprise « Le Poulet voyageur ». Il est prévu que le camion soit présent sur les marchés et sur certains événements.

Projet : Matériels

Investissement global : 42 500 € HT

Investissement éligible : 10 000 € HT

Subvention proposée : 3 000 €

Avis du comité de pilotage : Favorable avec les réserves suivantes :

M. BIGNON est invité à se rapprocher de la BGE Terres de Loire pour sécuriser son modèle économique.

##### Ségolène BEAUPERE – Atelier de Gravure – Nonvilliers-Grandhoux

Achat de matériel informatique et d'accessoires dans le cadre du développement d'un atelier de gravure installé au domicile de Mme BEAUPERE.

Projet : Matériels

Investissement global : 2 757,64 € HT

Investissement éligible : 2 757,64 € HT

Subvention proposée : 827,29 €

Avis du comité de pilotage : Favorable

**Justine LAPOUS – La ferme du Coudray – La Croix-du-Perche**

Travaux de réhabilitation d'un des bâtiments du corps de ferme destiné à accueillir 6 nouveaux couchages (électricité, plomberie, enduits) dans le cadre de la réception de mariages.

Projet : Travaux

Investissement global : 32 025 € HT

Investissement éligible : 10 000 € HT

Subvention proposée : 3 000 €

Avis du comité de pilotage : Favorable

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les subventions conformément aux 3 dossiers présentés ci-dessus.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-75-25-DE

Accusé certifié exécutoire

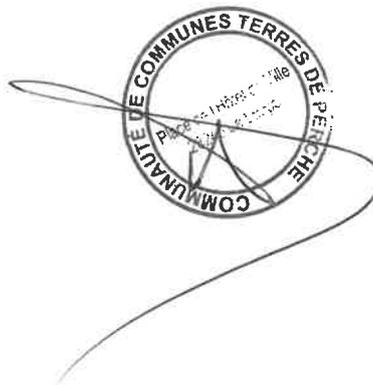
Réception par le préfet : 15/05/2025  
Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,  
Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°76-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOIGNI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### OBJET : Modification des statuts du PETER Perche

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur une modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche. Le Conseil syndical a délibéré le 6 mars 2025 pour approuver deux points de modification :

- *Le siège du syndicat est fixé à Nogent-le-Rotrou, 71 rue Saint-Hilaire.*
- *Modification de l'article 12 concernant les recettes :*

*La contribution des membres du Pôle territorial du Perche ; la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle territorial du Perche et dans la limite des nécessités du service telle que les dispositions du Pôle territorial du Perche l'ont déterminé.*

#### ***Pour les dépenses de fonctionnement :***

*Il s'agit d'une contribution annuelle des communautés de communes adhérentes au Pôle territorial du Perche, déterminée au prorata du nombre d'habitants, issu de la population DGF déterminée en n-1.*

~~(1<sup>ère</sup> contribution : une contribution pour financer les charges à caractère général du syndicat : il s'agit d'une contribution annuelle des communautés de communes adhérentes au Pôle territorial du Perche, déterminée au prorata du nombre d'habitants, issu de la population DGF déterminée en n-1.~~

~~2<sup>ème</sup> contribution : une contribution complémentaire pour financer le programme d'actions annuel porté par le Pôle territorial du Perche et validé lors du débat d'orientations budgétaires : il s'agit d'une contribution annuelle des communautés de communes adhérentes au Pôle territorial du Perche, déterminée au prorata du nombre d'habitants, issu de la population DGF déterminée en n-1.)~~

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve cette modification des statuts du PETR Perche.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-76-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°77-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOINI Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### OBJET : Budget 2025 – Décision Modificative n°1

Lors de sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil avait approuvé l'attribution de la mission d'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) à Thiron-Gardais pour un montant de 63 340 € HT, dont 30 700 € HT / 36 840 € TTC pour la tranche ferme (1<sup>ère</sup> partie de l'étude).

Il avait également approuvé le plan de financement de l'opération incluant les subventions, pour la tranche ferme, de la DRAC (50%), de la Banque des Territoires (30%) et le principe de répartition de l'autofinancement à 50/50 avec la Commune de Thiron-Gardais (soit un reste à charge de 10 % pour la CdC).

Non engagée en 2024, cette opération n'a pas néanmoins été retranscrite dans le budget primitif 2025 de la CdC. Il est ainsi proposé de l'inscrire par voie de Décision Modificative n°1.

La part à autofinancer (3 140 €) fait l'objet d'un virement de la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT									
	RAR 2024	BP 2025	DM1	Crédits 2025 (BP + RAR + DM)		RAR 2024	BP 2025	DM1	Crédits 2025 (BP + RAR + DM)
011 - Charges à caractère général		703 172,00		703 172,00	013 - Atténuations de charges		5 000,00		5 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 334 089,00		1 334 089,00	70 - Produits des services, du domaine et ventes		745 300,00		745 300,00
65 - Autres charges de gestion courante		3 375 785,95		3 375 785,95	73 - Impôts et taxes		2 445 488,43		2 445 488,43
				0,00	731 - Fiscalité locale		3 219 719,86		3 219 719,86
66 - Charges financières		9 824,04		9 824,04	74 - Dotations, subventions et participations		1 153 354,00		1 153 354,00
67 - Charges exceptionnelles		1 000,00		1 000,00	75 - Autres produits de gestion courante		41 924,93		41 924,93
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		1 000,00		1 000,00	77 - Produits exceptionnels		3 000,00		3 000,00
014 - Atténuations de produits		2 018 086,25		2 018 086,25	002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 085 554,27		1 085 554,27
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)				0,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 121,47		22 121,47
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		204 226,57		204 226,57					0,00
023 - Virement à la section d'investissement		38 987,31	3 140,00	42 127,31					0,00
<b>Total</b>		<b>7 085 171,12</b>		<b>7 089 111,12</b>	<b>Total</b>		<b>8 721 462,96</b>		<b>8 721 462,96</b>

INVESTISSEMENT									
	RAR 2024	BP 2025	DM1	Crédits 2025 (BP + RAR + DM)		RAR 2024	BP 2025	DM1	Crédits 2025 (BP + RAR + DM)
20 - Immobilisations incorporelles	6 235,70	2 000,00	36 840,00	45 075,70	10 - Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	471 747,07	6 000,00	557 747,07
204 - Subventions d'équipement versées		138 000,00		138 000,00	13 - Subventions d'investissement	113 257,00	622 408,57	27 700,00	763 365,57
21 - Immobilisations corporelles	301 817,28	934 842,48		1 236 659,76	16 - Emprunts et dettes assimilées				0,00
23 - Immobilisations en cours				0,00	024 - Produits de cessions		120 000,00		120 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		88 355,50		88 355,50	458217 - TRAVAUX VOIRIES				0,00
27 - Autres immobilisations financières				0,00	27 - Autres immobilisations financières	25 000,00			25 000,00
45 - Opérations pour compte de tiers	2 027 320,23			2 027 320,23	45 - Opérations pour compte de tiers	2 214 911,63			2 214 911,63
020 - Dépenses imprévues (investissement)				0,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		204 226,57		204 226,57
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		369 542,49		369 542,49	021 - Virement de la section de fonctionnement		38 987,31	3 140,00	42 127,31
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 424,47		22 424,47	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				0,00
13 - Subventions				0,00	23 - Immobilisations				0,00
<b>Total</b>	<b>2 335 373,21</b>	<b>1 355 164,94</b>	<b>36 840,00</b>	<b>3 027 378,15</b>	<b>Total</b>	<b>2 433 168,63</b>	<b>1 457 949,12</b>	<b>36 840,00</b>	<b>3 927 978,15</b>

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce projet de Décision Modificative n°1 du Budget principal.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-77-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TERRES DE PERCHE  
Place de l'Hôtel de Ville  
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :  
- en exercice : 41  
- présents ou représentés : 37  
- Vote : 37 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Communautaire

### DELIBERATION N°78-25

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes de Fontaine Simon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 30 avril 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel CERCEAU

#### Etaient présents :

M. MARTINEAU Laurent, M. MOCOgni Marc, M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. MONNIER David, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, M. TRECUL Gérard, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, M. FOUCAULT François, Mme COUTEL Stéphanie, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, M. HENRY Jacques, M. FEZARD Francis, Mme HERVET Monique, M. ROUSSEAU Waldeck, Mme GACHE Marjorie, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. GENTY Benoit, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. DORDOIGNE François, Mme GUERIN Colette

#### Pouvoirs :

M. BOUTELOUP Jean-François donne pouvoir à M. ROUSSELLE René  
Mme DESSE Nelly donne pouvoir à M. BIZARD Michel  
M. HENOCQ-CASTANIER Amadys donne pouvoir à M. DORDOIGNE François

#### **OBJET : Interconnexion des réseaux d'eau potable Tranche 3 – Avenant 3**

Le marché de travaux pour la réalisation de l'interconnexion Eau potable - Tranche 3 a été attribué, pour le lot 2 : « Bâche de stockage et équipements de pompage », à la Société SAUR pour un montant de 720 260 € HT.

Le Conseil a d'ores et déjà approuvé la passation de dépenses supplémentaires portant le marché à 753 342,57 € HT.

Des besoins supplémentaires sont apparus en cours de travaux :

Reprise de l'Aménagement du pied de Château d'eau de Marolles les Buis (afin de conserver la ressource de Plainville contrairement au projet initial)	+ 1 390,00 € HT
Anticipation de la tranche 5 avec la pose anticiper d'une crépine dans la bâche	+ 2 151,00 € HT
Moins-value pour réduction de la largeur du portail coulissant	- 1 790,00 € HT
<b>Total</b>	<b>+ 1 751,00 € HT</b>

Ce montant de demandes supplémentaires de 1 751,00 € HT entraîne une augmentation globale du marché (lot 2) de **34 887,57 € HT** depuis le début de l'exécution (4,84 %), à formaliser par avenant.

Le montant du marché du lot 2 serait donc porté à **755 093,57 € HT** à l'issue de cet avenant.

Lors de sa séance du 5 mai 2025, la Commission MAPA a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve l'augmentation de la masse des travaux pour un total de 755 093,57€ HT et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200070167-20250506-78-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait certifiée conforme

Le Président,

Eric GERARD

